Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2016

COMMUNE DE MALZÉVILLE CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2016

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Pour l'"autorité Compétente"par délégation

Conseillers municipaux en exercice: 29

Membres présents à la séance : 21 :

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Catherine CHOTEAU-LESNES, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Votants: 29

Conseillers absents – excusés: Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Elisabeth SERIN, David CARABIN, Philippe BERTRAND-DRIRA, Elisabeth LETONDOR, Salvator LIVOLSI, Jean-Yves SAUSEY.

Procurations:8:

Marie-José AMAH à Anne DUCHENE Pascal PELINSKI à Daniel THOMASSIN Elisabeth SERIN à Baptiste PAVOT David CARABIN à Bertrand KLING

Philippe BERTRAND-DRIRA à Jean-Pierre ROUILLON

Elisabeth LETONDOR à Jean-Marie HIRTZ

Salvator LIVOLSI à Catherine CHOTEAU-LESNES Jean-Yves SAUSEY à Corinne MARCHAL-TARNUS

Secrétaire de séance : Marc BARRON

Date convocation: 10 novembre 2016

N°2016-051

Objet: Attribution de subventions aux associations

Rubrique: 7.5.2

Rapporteur: Jean-Pierre ROUILLON

Il est rappelé au conseil municipal que les demandes de subventions sont allouées 2 fois par an, en mai et en novembre.

Elles font l'objet de délibérations du conseil municipal en fonction de la réception et de l'instruction des dossiers de demande d'une part, et dans la limite du "crédit global" inscrit au budget de l'exercice 2016, d'autre part.

Au vu des demandes de subventions recevables et instruites et, après avis favorable de la commission mixte - Vie Locale, Culture, Sports, Associations et Démocratie participative - et - Solidarités - réunie le 09 Novembre 2016, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Subventions de fonctionnement	
Karaté Do Shinbukan Malzéville	400 €
LORTIE	6000 €
Malzéville au Mali	1500 €
ND du Trupt	3800 €
Rock Club	450 €
Tennis Club	800 €
Subventions exceptionnelles	
Sporting club de Malzéville	1500 €

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité.

